étendu dans la cuisine, portant à la tête une horrible blessure faite avec une arme à feu; puis il arma son fusil et alla dans les champs où travaillait sa mère avec la jeune domestique.

Il annonça à sa mère qu'il venait de tuer son père. Il se dirigea ensuite vers Clémentine Girard qu'il embrassa et, reculant de quelques pas, il tira sur elle un premier coup de fusil, qui ne porta pas, puis un deuxième, qui tua la jeune domestique.

Le meurtrier a pris la fuite et n'a pu encore être retrouvé.

On croit qu'il s'agit d'un drame de jalousie. Le parquet de Blaye a ouvert une enquête.

LE CRIME DE TOURCOING

NOUVEAUX DÉTAILS

Le complice de la fille Debruque qui se constitue prisonnier. -- Au poste de police de Roubaix. - Une étrange visite. -- Henri Dubois avoue son crime. -- Le Parquet averti. -- Le récit du crime. -- L'odyssée d'un assassin.

Le premier de tous les journaux régionaux, le *Journal de Roubaix* a annoncé que l'assassin de Mme Devernay avait un complice et qu'un mandat d'arrêt avait été décerné contre un nommé Henri Dubois, de Tourcoing.

Plusieurs de nos confrères ont paru mettre en doute l'existence même de ce Dubois. On sera obligé de reconnaître que notre information était exacte puisque l'individu en question est venu, mardi matin se constituer prisonnier, ainsi que nous l'annoncions dans notre édition d'hier soir.

Voici d'ailleurs des renseignements précis sur Henri Dubois, sa complicité dans le crime de Tourcoing et son odyssée depuis huit jours.

Au poste de police

Il était 11 heures et demie, mardi matin, quand les agents de service au poste central de police, à Roubaix, virent arriver un jeune homme en état d'ébriété. Il était vêtu d'un veston, coiffé d'une casquette et chaussé de sandales. Le visiteur s'adressa au sous brigadier de police Liénard et lui dit en substance : « Je m'appelle Henri Dubois, le complice de l'assassinat de Tourcoing et je viens me constituer prisonnier »

A la suite de cette grave déclaration, l'homme fut gardé à vue et un agent alla aussitôt prévenir M. Barroyer, commissaire central.

Une étrange attitude

M. Barroyer descendit immédiatement au poste et voulut procéder à l'interrogatoire de l'individu. Mais celui-ci se contenta de répéter sa première déclaration en ajoutant qu'il était inutile de l'interroger plus longuement. « Je ne parlerai que devant Denise Debruque, ajouta-t-il. »

Voyant qu'il était impossible d'obtenir autre chose, le commissaire central fit mettre Dubois au dépôt et prévint aussitôt le parquet.

Nous croyons savoir qu'à Lille la nouvelle ne fut pas prise au sérieux.

Malgré le résultat négatif de l'interrogatoire, nous sommes en mesure de donner, d'après les explications fournies par le prisonnier lui-même, à une personne dont nous tenons ces confidences, des renseignements nombreux et précis.

Henri Dubois

Henri Dubois est âgé de 28 ans, orphelin et originaire de Malo-les-Bains, où habitent encore plusieurs membres de sa famille.

Il travaillait à Tourcoing et exerçait la profession de journalier.

Il fit la connaissance de Denise Debruque il y a environ trois mois. La servante lui remettait chaque semaine une certaine somme d'argent, à peu près dix francs. Ce secours lui permettait de subvenir à ses besoins, car d'ordinaire il ne gagnait pas assez pour se suffire. Il est probable, il est même certain que l'argent donné avait été volé par Denise Debruque à sa maîtresse.

La soirée du crime

Dans l'après-midi du lundi 20 février, la servante et le jeune homme se sont rencontrés dans un estaminet de la rue Neuve-de-Roubaix. C'est dans cette entrevue qu'ont été sans doute prises les dispositions pour voler Mme Devernay et peut-être pour tuer la pauvre dame.

Il fut décidé entre autre chose, que Dubois viendrait frapper à la porte du n° 111, vers six heures.

A l'heure convenue l'ami de la servante se présenta à la maison, fut introduit et caché dans une chambre du premier étage.

On sait que Mme Devernay montait très rarement aux pièces du haut et qu'elle demeurait toujours au *rez-de-chaussée*.

Vers neuf heures, alors que sa maîtresse se trouvait endormie, Denise Debruque, sur un signal convenu, fit descendre Henri Dubois.

Ce dernier entra dans la chambre de la rentière un couteau à la main. Il s'avança près du lit et croyant frapper la pauvre vieille, il allongea le bras avec force. L'arme mal dirigée manqua le but, et alla heurter le bord du lit. La lame se brisa.

A ce propos, faisons remarquer que l'enquête a amené la découverte d'un couteau brisé.

Les magistrats instructeurs ont même pensé que la lame avait dû rencontrer un os et s'était alors brisée.

Alors le misérable se rua sur sa victime et lui porta une quantité de coups avec le couteau brisé. Il est probable que dès les premières blessures Mme Devernay s'éveilla et se défendit de son mieux contre ses agresseurs. Mais ces derniers réussirent à la mettre dans l'impossibilité de se mouvoir.

Le vol

Nous l'avons dit, le vol était le mobile du crime. Dès que la pauvre rentière fut traînée au milieu de la chambre, Dubois sur l'indication de Denise Debruque commença à fouiller le lit et retira des matelas une somme de six mille francs en billets de banque qui y était cachée.

Il fit deux parts du larcin, donna trois mille francs à son amie et prit pour lui les trois autres mille francs.

La fuite

Il est probable que pendant que Dubois prenait, la servante continuait à frapper sa maîtresse pour l'empêcher de se lever.

Cependant Mme Devernay qui était très robuste malgré son âge, résistait de son mieux et poussait des cris de: Au secours! A l'assassin!

Soudain, pris de frayeur en entendant ces appels, Henri Dubois s'enfuit de la maison sans chaussures aux pieds.

L'odyssée d'un assassin

D'après ce qu'il raconte, l'assassin courut droit devant lui comme un fou, dans la direction de la Belgique. Il arriva au milieu de la nuit à Mouscron.

Le lendemain matin, c'est-à-dire mardi, il acheta des bottines et prit le train pour Gand.

Arrivé dans cette ville, pour s'étourdir sans doute, Henri Dubois mena pendant plusieurs jours une vie de débauches et d'orgies, semant partout à pleines mains l'argent volé à Tourcoing. Il vécut ainsi dans une perpétuelle noce jusque lundi dernier.

A ROUBAIX

Il faut croire que les plaisirs et la boisson n'avaient pas complètement étouffé les remords qui devaient ronger le cœur du jeune homme puisque bientôt, poussé par sa conscience, il résolut de se rendre en France pour se constituer prisonnier.

Arrivé lundi soir à Roubaix, il passa encore la nuit en joyeuse compagnie, but beaucoup et se trouva mardi matin, complètement gris.

C'est dans cet état qu'il se présenta au poste. Nos lecteurs savent le reste,

Dans la soirée de mardi, M. le commissaire central a de nouveau tenté d'obtenir une déclaration plus précise du prisonnier, mais ce dernier a gardé, vis-à-vis du magistrat, un mutisme complet.

Il est gardé au dépôt.

Dubois sera conduit à Lille dans la journée de mercredi.

Chronique Locale

ROUBAIX

La messe de prémices de M. l'abbé Pierre Watine. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que Mgr l'archevêque de Cambrai avait conféré l'ordre de la prêtrise à un de nos concitoyens, M. l'abbé Pierre Watine, fils de M. Watine-Prouvost, fabricant, Grande Rue, et marguillier de la paroisse Saint-Martin.

Le nouveau prêtre a célébré sa messe de prémices, mardi matin, à dix heures, en l'église de ce nom. C'est toujours pour une paroisse une solennité touchante et pleine d'enseignements salutaires que la première messe d'un jeune prêtre. Est-il spectacle plus émotionnant en effet que celui du ministre de Dieu gravissant pour la première fois les marches du saint autel, tout auréolé des grâces que l'imposition des mains de l'évêque a fait descendre du Ciel sur sa tête désormais sacrée? Les parents, les amis de l'élu du Seigneur, les fidèles sont avides de recevoir les premières bénédictions qui tombent de sa bouche, et c'est pour eux une grande joie d'être les témoins des premiers pas qu'il fait dans la carrière apostolique, surtout lorsque la vocation du jeune prêtre est la récompense des vertus de ses ancêtres, des exemples de foi, de piété et de charité qu'ils ont donnés pendant de longues années.

C'était donc fête à Saint-Martin. La principale nef était remplie de fidèles; dans le chœur avaient pris place les membres de la famille Watine. Dans les stalles, on remarquait M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame, M. l'abbé Lejeune, doyen de Wattrelos, et le R. P. Léonard, ancien gardien du couvent des Franciscains de Roubaix.

M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, assistait M. l'abbé Watine à l'autel. M. l'abbé Piat, professeur au petit séminaire d'Hazebrouck, cousin du nouveau prêtre, remplissait les fonctions de diacre, et l'un de ses amis, M. l'abbé David, directeur de patronage à Lille, celles de sous-diacre.

La maîtrise de la paroisse, sous l'habile direction de M. Broquet, a rehaussé l'éclat de la cérémonie en interprétant avec le talent qu'on lui connaît, la messe de Notre-Dame des Anges. A l'orgue, M. Meyer, le virtuose dont il serait superflu de faire l'éloge, a exécuté plusieurs morceaux de choix qui ont ravi l'assistance.

Après l'Evangile, M. le chanoine Chabé, supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, où M. l'abbé Watine a fait ses études, est monté en chaire et, en termes émus, a parlé de la grandeur du prêtre et de sa sublime mission; il s'est surtout attaché à retracer la journée du ministre de Dieu.

C'est avec ses Apôtres, a-t-il dit, c'est-à-dire, avec ses Prêtres que Notre Seigneur a fondé son Eglise, par eux qu'il la conserve. Ils sont la lumière du monde, le sel de la terre.

Le bon prêtre répond à sa vocation en se dévouant de toutes ses forces et ses journées sont entièrement à Dieu. Il est l'homme de la prière; dès le matin, il médite, il prie. Au Saint-Autel, il offre le saint sacrifice, qui n'est autre que le grand sacrifice du Calvaire. En récitant son bréviaire, en union avec tous les prêtres du monde catholique il donne sa note dans ce concert de louanges qui n'est jamais interrompu.

Il répand la lumière de la vérité dans les catéchismes le dimanche du haut de la chaire chrétienne.

Dans l'après-midi il va porter la consolation au chevet des malades et des mourants. Le soir, souvent, il est au confessionnal, réconciliant les pécheurs avec Dieu.

Les heures qui lui restent, il les consacre à l'étude de la science sacrée.

Dans des villes de travail, comme Roubaix, par la pensée religieuse, il a sa grande part même de la vie industrielle et encourage les âmes des travailleurs et consacre la probité en fortifiant les consciences.

M. le chanoine Chabé a tenu aussi à faire l'éloge des vertus de la famille de M. l'abbé Watine et a évoqué le souvenir de sa grand'mère, une chrétienne au cœur noble et généreux, dont la réputation de sainteté et de charité se conservera longtemps à Roubaix.

La cérémonie s'est ensuite continuée au milieu du recueillement de tous les assistants. Des prières ferventes sont montées au Ciel à l'intention du nouveau prêtre pour qu'il soit toujours un digne ministre de Dieu et que son apostolat soit long et fructueux. C'est le souhait que nous lui adressons également en le priant, lui et sa famille, d'agréer nos respectueuses félicitations.

Les grèves de tisserands. — La grève qui s'était déclarée parmi les tisserands de l'établissement de M. L. Gosman, a pris fin mardi.

Mardi matin on avait affiché, sur les murs de l'Hôtel-de-Ville, un placard annonçant que M. L. Gosman, invité par ses ouvriers à comparaître devant M. Claustre, juge de paix des cantons Est et Ouest, avait refusé l'arbitrage proposé.

Dans la même matinée, M. Gosman assignait les grévistes devant le Conseil des Prud'hommes pour leur demander raison du préjudice à lui causé par la grève. On pouvait donc croire qu'une entente était loin de se faire. C'est tout le contraire qui est arrivé, car le Conseil des Prud'hommes a mis d'accord patron et ouvriers et ces derniers ont repris leur travail, mardi après le dîner. Aussitôt leur pièce terminée, ils seront libres de rester à l'atelier, si les conditions du patron leur plaisent, ou de retirer leurs livrets dans le cas contraire.

Au fissage des « Quatre Métiers », rue Molière, les tisserandes sont toujours en grève. Rien de nouveau n'est survenu.

Il est impossible de trouver un médicament plus efficace que les **Pilules du Dr Somer** pour faciliter la *digestion*, combattre la *constipation* et ses suites, *l'engorgement bilieux* et *glaireux*, la *migraine*, les *vertiges*, etc. Le flacon : 2 fr. Dépôt à Roubaix, pharmacie Boyaval, 108, rue de Lannoy. 40632

Le 9 mars prochain, ouverture de la **Nouvelle Maison,** 20, rue Nain, Roubaix. (Voir aux annonces). 46358—4664

A partir du mardi 28 février le cabinet dentaire de M. BERNARD, 27, rue de la Gare, à Roubaix, sera ouvert les mardi et jeudi, de 8 h. 1/2 du matin à midi et le samedi de 9 h. à 5 h. 46930—46447

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir à huit heures et demie à l'Hôtel-de-Ville, pour sa troisième séance de la session ordinaire de février.

Nous donnons d'autre part le compte-rendu de cette séance.

LE CRIME DE LILLE

Une déclaration intéressante

Sous ce titre nous avons reproduit une conversation qu'un de nos correspondants de Tournai avait eue avec M. G. Delalé, fils du juge d'instruction, au bal de la Halle aux Draps.

Le jeune étudiant avait déclaré que si aucune preuve de culpabilité n'était relevée contre le Frère Flamidien, ce dernier bénéficierait d'une ordonnance de non-lieu d'ici quelques jours.

Plusieurs journaux de Lille ont annoncé mardi matin que M. G. Delalé niait avoir tenu le propos qu'on lui prêtait.

Malgré tous ces démentis, notre correspondant tournaisien nous confirme de nouveau son information. M. Delalé fils a parlé devant plusieurs personnes dans le sens que nous avons indiqué

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du mardi 28 février

Présidence de M. Hassebroucq

La séance est ouverte à 9 heures 15.

Sont présents : MM. V. Hassebroucq, maire; Diéval, Sénéclar, Masure, Lecomte, adjoints; Ducoulombier, Destombes, Honoré-Colson, Deplouy, Henri Loridant, Charles Loridant, Dumortier, Leplat, Leveugle, Flament, Lefebvre, Salembien, Delvoye, Grau, Cochelœux, Barbarie, Ladesou, Masurel, Leclercq, Farvacque, Muller, Cordier, Clerson, et Dron.

Excusés : MM. Dhal-Plessy, et Coppin.

La lecture du procès-verbal est remise à une prochaine réunion en raison de l'heure avancée à laquelle commence la séance qui avait été précédée d'une séance officieuse relative, pensons-nous, à la question de subvention à la Chambre de commerce qui doit venir aujourd'hui en discussion.

Droits de voirie. — La Compagnie des Tramways demande l'exonération de droits de voirie. Renvoi à la Commission de la Voirie.

La Société de l'Espierre. — Cette société réclame une indemnité de 2360 francs, dont 1760 à la charge de Tourcoing. Le crédit est voté.

Le service des eaux. — Réception a été faite des travaux de construction d'un logement d'employé à l'usine de Viscourt. Le Conseil homologue le procès-verbal de réception et autorise l'administration à solder l'entrepreneur.

Ecole maternelle de la rue Houchart. — M. le préfet a invité le Conseil municipal à créer un second poste d'adjoint à l'école maternelle de la rue Houchart.

La question est renvoyée à l'examen de la Commission de l'instruction publique.

Union Vélocipédique Tourquennoise. — Cette société sollicite le renouvellement de la subvention de 1,500 francs, accordée les années précédentes pour une course sur route.

Les Commissions des finances et des fêtes examineront la demande.

Académie de Musique. — Mlles Couvreur et Devalet, professeurs à l'Académie de musique, demandent une augmentation de traitement ainsi que l'autorisation de verser à la Caisse des retraites. Les commissions compétentes examineront la question.

Hospices. — Le Conseil est appelé à donner son avis sur la construction d'un nouveau bâtiment à l'Hospice général avec façade sur la rue de Tournai.

M. Dron donne quelques explications sur le projet pour lequel il est donné un avis favorable.

Rue d'Orléans. — Les habitants de cette rue pétitionnent pour qu'elle soit classée. Renvoi à la commission de la voirie.

Bouches d'incendie. — Réception a été faite des travaux d'installation de vingt-une nouvelles bouches d'incendie. Le conseil homologue le procès-verbal de réception et autorise l'administration à solder l'entrepreneur.

Ebouage du Blanc-Seau. — L'entrepreneur du service de l'ébouage du Blanc-Seau auquel il était alloué une allocation annuelle de 4800 fr., réclame une augmentation de 600 fr. Renvoi à la commission de la voirie.

Demande de secours. — Mme Henri Barrois, veuve de l'ancien directeur de l'usine à gaz, sollicite du Conseil municipal un secours. La demande est renvoyée à l'examen bienveillant de la commission des finances.

Etablissement d'une conduite d'eau rue du Flocon. — Sur un rapport de M. Charles Loridant au nom de la commission de la voirie, le Conseil municipal autorise M. Alphonse Six à établir rue du Flocon une conduite en poterie pour l'écoulement des eaux d'un établissement industriel.

Laboratoire municipal. — M. Salembien, au nom de la commission des finances, rapporte la question d'indemnité réclamée par M. Vanstenboste à la suite d'une analyse faite par le laboratoire municipal.

La Commission émet l'avis que la Ville ne peut être rendue responsable et elle propose au Conseil d'autoriser l'administration à ester en justice.

Sur la demande de M. Dron, la discussion aura lieu à huis clos, à la fin de la séance.

Société des courses. — La commission des finances propose d'allouer 2,300 francs à la Société des courses pour les réunions des 9 avril et 8 mai. Le rapporteur est M. Salembien. Les conclusions sont approuvées.

Le projet de convention entre la ville et la Chambre de commerce. — M. Muller présente un long rapport sur cette question qui est restée pendante depuis plus de deux ans. Il rappelle les origines de l'affaire, c'est-à-dire la demande présentée par la Chambre de commerce de participation dans les recettes brutes de la Condition publique.

M. Muller énumère ensuite toutes les phases par lesquelles est passée cette affaire jusqu'à l'époque où une entente s'est faite entre les délégués de la commission des finances et les délégués de la Chambre de commerce

» Voici la conclusion du rapport de M. Muller :

» Votre Commission des Finances vous propose, Messieurs, d'approuver le projet.

» En le faisant, vous mettrez fin à un conflit, de nature délicate, que nous n'avons pas provoqué, mais qu'il serait regrettable de voir durer.

» Le Conseil municipal et la Chambre de commerce ont à travailler, chacun dans sa sphère, à la prospérité de la ville. Divisés, ils ne peuvent que s'entraver dans leurs travaux et se nuire au détriment de nos concitoyens,

» Unis, ils peuvent s'entr'aider pour atteindre leur but commun.

» C'est cette union que votre commission des Finances vous invite à consacrer en donnant votre approbation au projet ci-dessus. Si, comme elle n'en doute pas, vous adoptez ces conclusions, il y aura lieu d'inscrire une somme de 15.000 francs, montant de la subvention à la Chambre de commerce pour 1898, aux chapitres additionnels des dépenses de l'année courante.

M. Dron demande la parole. Je commence, dit-il, par rendre hommage aux délégués de la commission des finances de façon à arriver à une entente. Je regrette pour ma part de ne pas suivre les délégués et la commission dans ses conclusions.

M. Dron commente les dernières lignes de M. Muller. Il souhaite l'union mais il ajoute que le conflit n'a pas été soulevé par le Conseil municipal. Nous avons donc à voir dans quelle mesure nous devons accorder la subvention qu'on nous demande.

Je regrette, dit-il, que le rapporteur n'ait pas cru devoir mettre en lumière les charges énormes que la Ville a assumées pour l'industrie et le commerce de Tourcoing.

Je laisse de côté, poursuit-il, les dépenses d'ordre général. Cependant certains articles méritent qu'on s'y arrête. Ainsi, l'assistance publique.

Aurions-nous des charges aussi lourdes si nous n'étions pas dans un pays d'industrie. Par exemple, les ouvriers de peignage sont exposés à un chômage pendant 4 ou 5 mois, et c'est alors à la ville à assister ces ouvriers.

En présence de faits de ce genre là, la Chambre de commerce a-t-elle eu raison de regarder d'un œil d'envie les bénéfices que nous pouvons réaliser sur la Condition publique?

Et en dehors de ces dépenses d'ordre général, la ville a fait des dépenses directement applicables au commerce et à l'industrie, telles que l'ouverture du canal, l'épuration des eaux de l'Espierre, le service téléphonique de nuit, l'organisation des expositions collectives, l'établissement des circuits téléphoniques, etc.

Bientôt vous serez appelé à voter les fonds nécessaires pour l'établissement d'un boulevard circulaire devant relier les deux gares. Il y aura aussi la construction de la Bourse soit une dépense de 500.000 fr. Et puis aussi l'agrandissement de la gare.

Depuis vingt ans, les sacrifices de la ville ont été nombreux pour développer le commerce et l'industrie.

M. Dron dit encore que si la Chambre de commerce a réclamé cette subvention, c'est parce qu'elle avait été invitée par l'exemple de la ville voisine. Il prétend que la situation n'est pas la même et que cet arrangement entre la Ville et la Chambre de commerce de Roubaix est des plus précaires. Donc cet exemple de Roubaix ne pouvait justifier la demande.

La Chambre de Commerce — dit aussi M. Dron — argue de la pénurie de ses ressources. Elle peut recourir à un moyen, c'est d'augmenter ses centimes, mais elle sait qu'elle ferait crier, c'est pourquoi elle hésite.

M. Dron critique ensuite l'attitude de la Chambre de commerce qui a menacé d'établir une concurrence à la Condition publique. D'ailleurs le Conseil s'était déjà prononcé sur la question. Je m'étonne, dit-il, qu'on revienne sur cette question. On nous présente aujourd'hui un projet de convention. Sans l'approfondir je considère que c'est une cote mal taillée, c'est même un marché de dupe, une sorte de marchandage qui n'est digne ni de la ville ni de la Chambre de commerce.

M. Dron reconnaît que bien des dépenses indiquées dans la convention sont intéressantes et il assure que la ville viendrait à l'aide de la Chambre de commerce. Mais il estime que cette convention amènera des complications, des difficultés avec la Chambre de commerce à propos de la vérification des budgets. Qui sera l'arbitre?

M. Muller. — Le ministre.

M. Dron. — Le ministre pourrait-il de Paris, se rendre compte de la situation?

M. Dron s'attache aussi aux dernières stipulations de la convention, c'est-à-dire à l'engagement par la Chambre de Commerce de ne pas patronner de conditionnement.

La Chambre de commerce — ajoute-t-il — n'a pas plus de droit que nous de créer un conditionnement, l'engagement qu'elle prend est un engagement nul. Si vous voulez lui donner une subvention de 15,000 fr., donnez-la lui sous condition.

Au surplus ce serait une chose révoltante de voir la Chambre de commerce se mettre à la tête d'une Condition qui fera concurrence à la nôtre. Mais — dira-t-on — la Chambre de commerce ne créera pas une Condition publique, mais elle laissera s'établir une concurrence à tarifs plus réduits.

Mais quel intérêt aurait la Chambre de Commerce à une combinaison de ce genre. Son budget s'établit au grand jour et est contrôlé par le Ministre, comprendrait-on enfin que dix ans après que la ville a dépensé 1.100.000 de francs pour élever le conditionnement, on viendrait nous réclamer une part des bénéfices quand on n'a pas pris part aux charges. Ce serait aussi folie aux industriels de nous faire concurrence, car ce jour là nous devrons bien user de représailles.

Du reste, le gouvernement lui-même ne tolérerait pas cette concurrence.

L'année est bien mal choisie — poursuit M. Dron — alors que nous n'avions pas 15,000 francs pour augmenter le service de la police, on les trouverait pour faire un cadeau à ceux qui n'en ont pas besoin.

M. Dron croit cependant qu'il faut faire preuve d'esprit de conciliation. Il accepte qu'on fasse une allocation annuelle à la Chambre de Commerce et il propose un projet de résolution tendant à donner cette subvention, mais sans accepter tous les termes du projet de convention. Il repousse l'engagement de trente ans; il veut que la subvention soit inscrite chaque année.

M. Muller répond que la question ne se pose plus comme en 1896. A cette époque la Chambre de commerce avait une attitude menaçante : Nous avons refusé toute entente. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Si la ville fait beaucoup pour le commerce, le commerce a aidé au développement de la ville.

M. Muller rappelle que la Chambre de commerce n'a pas de budget suffisant. Elle offre des garanties sur l'emploi de la subvention puisque son budget est contrôlé par l'Etat. La Chambre de commerce ne pourrait pas établir une condition mais elle pourrait empêcher qu'on établisse une concurrence.

C'est pourquoi, conclut M. Muller, il y a intérêt à ce que l'entente règne toujours entre la ville et la Chambre de commerce.

M. Dron relit son projet de circulation : Le conseil municipal désireux d'affirmer son désir d'entente et soucieux d'affirmer ses droits acquis, se déclare disposé, tout le temps que le commerce ne cherchera pas à faire acte d'hostilité directe à la ville en créant un nouveau conditionnement, alloue la somme de 15,000 francs à inscrire annuellement au budget municipal.

M. Muller. — Et où est la garantie pour la Chambre de commerce ?

M. Dron. — Il y a une garantie morale.

M. le Maire estime que le projet de résolution de M. Dron ne résout rien. M. le Maire rappelle les circonstances dans lesquelles l'affaire a été engagée. Il n'est pas, dit-il, suspect de tendresse pour la Chambre de commerce, mais c'est une affaire à traiter purement et simplement.

M. le Maire demande le vote des conclusions du rapport de M. Muller.

M. Masure. — M. Dron acceptera-t-il la somme de 15,000 francs ?

M. Dron. — Je n'ai pas fixé la somme.

M. le maire. — J'estime qu'il y a un danger sérieux à ne pas voter le rapport de M. Muller tel qu'il a été présenté.

Le rapport est mis aux voix.

Dix voix se prononcent pour l'adoption, treize voix contre.

Le projet de résolution de M. Dron avec fixation de la somme de 15.000 fr. à accorder annuellement est voté à l'unanimité.

C'est en somme l'adoption du rapport de M. Muller, sauf l'engagement de trente ans.

Le chauffage de l'Hôtel-de-Ville. — Autre rapport de M. Muller tendant à autoriser l'administration à s'entendre avec la maison Gaillet pour établir un projet définitif de chauffage de l'Hôtel-de-Ville.

M. Flament demande si la maison Gaillet a déjà fait des installations dans le genre de celle de l'hôtel de ville.

M. le Maire répond affirmativement.

M. Flament propose alors de nommer une commission municipale pour examiner ces installations.

M. le Maire estime que ce serait inséant d'aller contrôler ainsi les assertions des architectes dont on a provoqué les avis.

M. Muller. — Toute bonne stipulation à introduire dans le contrat à passer avec la maison Gaillet vaudra mieux qu'un examen comme celui que demande M. Flament.

M. le Maire répète que ce serait faire injure aux architectes que d'agir comme le veut M. Flament.

M. Cordier se refuse aussi à voter le rapport. Le Conseil n'est pas là pour enregistrer mais pour décider.

M. Charles Loridan demande si pour installer le chauffage, il faudra démolir ce qu'on fait actuellement.

M. Sénéclar. — On ne peut pas finir l'hôtel-de-ville si on n'installe pas le chauffage.

M. Flament insiste pour la nomination d'une commission.

M. le Maire. — Ceci équivaudrait à la remise des affaires aux calendes grecques.

Les conclusions du rapport de M. Muller sont mises aux voix, il y a neuf voix pour et neuf contre plus deux abstentions.

M. le Maire donne alors lecture de l'article de la loi municipale, aux termes duquel, en cas de partage, la voix du président est prépondérante. En conséquence, dit-il, les conclusions du rapport sont adoptées.

Société l'« Union Tourquennoise ». — Sur un rapport de M. Farvacque, le Conseil alloue à la société de gymnastique l'*Union Tourquennoise*, un subside de 2.400 francs, pour lui permettre d'assister au concours de Dijon.

Les ouvriers étrangers. — M. Flament dépose une motion demandant que l'administration municipale transmette aux autorités compétentes un vœu en faveur de l'établissement d'une taxe de 0,50 centimes par jour sur les ouvriers étrangers venant travailler en France sans y résider.

Le Conseil se constitue en comité secret et la séance est levée à minuit.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Emile GAZET-DUBOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Emile Gazet**, cafetier, décédé à Roubaix, le 27 février 1899, à l'âge de 41 ans et 1 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 2 mars, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, 69, rue d'Avelghem.

Les amis et connaissances de la famille SAMAIN-DESMET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Désiré-Antoine-Joseph Samain**, décédé à Roubaix, le 27 février 1899, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 2 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 95, boulevard de Strasbourg.

Les amis et connaissances de la famille PRUVOST-DEFRANCE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Marie-Thérèse Defrance,** veuve de M. **Victor Pruvost,** ex-gendarme en retraite, décédée subitement à Roubaix, le 27 février 1899, dans sa 47e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 2 mars, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 29, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DUQUESNOY-DUPIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Catherine Dupire,** veuve de M. **Charles Duquesnoy,** décédée à Flers (Breucq), le 28 février 1899, à l'âge de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 2 mars, à 9 heures, en l'église du Sart (Breucq). — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, au Breucq., à 8 heures 1/2. L'Obit du Mois sera célébré le lundi 27 mars, à 9 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 2 mars 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Alphonse-Amand Morent,** époux de Dame **Hélène Grymonprez,** décédé subitement à Roubaix, le 25 février 1898, à l'âge de 51 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Concerts & Spectacles

GRAND-THEATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 1/2 **Jeudi 2 Mars 1899** Rideau à 8 h.

LES BRIGANDS

Opéra bouffe à grand spectacle. — Musique de J. Offenbach

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX. — 17, rue de la Gare

TOURCOING. — 6 & 8, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le **Crédit Lyonnais** se charge des opérations suivantes :

Achats et ventes de titres de toutes natures sur les places françaises et étrangères.

Paiement immédiat de tous les coupons dont le prix est connu.

Paiement immédiat des arrérages de titres nominatifs des Compies P.-L.-M., Midi, Ouest, Bone, Guelma, Ouest Algérien, etc., etc., dont il estampille les certificats.

Régularisations de Titres, renouvellement de feuilles de coupons, échanges, conversions, transferts, productions aux faillites, etc.

Souscriptions SANS FRAIS à toutes les émissions.

Garantie contre les risques de remboursement au pair. 2—33060 44375

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

I. Prêts hypothécaires à long terme, amortissables dans un délai de 10 à 75 ans.

Intérêt 4fr. » par an, portant l'annuité à 4f 21 0/0 pour un prêt de 75 ans.

Le capital n'est jamais exigible.

L'emprunteur peut, quand il le désire, rembourser tout ou partie du prêt, en profitant de l'amortissement déjà effectué.

II. *Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission.*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, rue des Capucines, 19, à Paris.

et à M. Raimond, à Lille, 70, rue Jean-Sans Peur, directeur de la succursale du Crédit Foncier de France, pour le département du Nord 40271

BELGIQUE

LE MEURTRE DE MOUSCRON

NOUVEAUX DÉTAILS

Descente du Parquet. — Les aveux de Verbeke
La victime. — Le meurtrier

Le Parquet de Courtrai est descendu à Mouscron dans l'après-midi de mardi, à trois heures. Il était représenté par MM. Wouters, procureur du Roi, Pringiers, juge d'instruction, Boutiens, greffier.

Les magistrats, qui étaient accompagnés de M. Peel, médecin-légiste, se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, où ils ont interrogé le meurtrier.

Aveu du meurtrier

Pressé de questions par le juge d'instruction, Verbeke avoua avoir frappé sa victime avec un couteau, mais il ajouta qu'il ne savait plus où l'arme se trouvait.

Sur le lieu du drame

Après cet interrogatoire, le parquet conduit par M. Strypstein, commissaire de police, a visité le lieu du drame sanglant.

Au cours d'une perquisition opérée à l'estaminet De Waele, le commissaire de police a trouvé dans la poche d'un veston appartenant au cabaretier De Waele, un couteau ensanglanté.

Quelques personnes ont été interrogées sur place pendant que M. le médecin légiste examinait le cadavre de Van Eeckhout. La conclusion de l'examen est que le coup reçu par la victime a déterminé la mort.

De retour à l'Hôtel-de-Ville, les magistrats ont présenté le couteau, trouvé chez De Waele, au meurtrier. Celui-ci l'a reconnu et a déclaré avoir frappé avec cette arme.

L'autopsie

Le parquet a ordonné le transport du cadavre de la victime à l'hôpital.

L'autopsie aura lieu demain.

Départ du Parquet. — Transfert du meurtrier

Le parquet est retourné à Courtrai par le train de six heures.

Le meurtrier avait été conduit à 5 heures 1/2 à la prison de Courtrai.

La famille Van Eeckhout

Désiré Van Eeckhout, la victime du drame, est né à Aelbeke, le 8 avril 1867. Sa femme Marie Rossuit, est née à Mouscron, le 11 février 1874. Le ménage avait deux enfants, un garçon de cinq ans, Alphonse, et une fille de quatre ans, Madeleine.

Le mari et la femme travaillaient au peignage de M. Dubrulle, à Tourcoing.

Nous publierons dans notre édition de ce soir, mercredi, le portrait de la victime.

Le meurtrier

Ainsi que nous le disons plus haut François Verbèke, le meurtrier est âgé de 36 ans. Il est né à Ardoye et a travaillé

MARCHÉS A TERME

Cours du 1er Mars

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote préced.	Cote du jour	ANCIEN — Cote préced.	Cote du jour	ANVERS — Peignés Buenos-Ayres ALLEMAND B. — Cote préced.	Cote du jour	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote préced.	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE G. — Cote préced.	Cote du jour	Le Hâvre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote préced.	Cote du jour
Mars	4.85	4.90	4.90	4.925	4.90	4.90	....	....	1.48	1.48	1.51	Voir les cours à la dernière heure.
Avril	4.85	4.875	4.875	4.90	4.875	4.875	3.925	3.925	1.48	1.48	1.51	
Mai	4.825	4.875	4.875	4.90	4.85	4.85	3.90	3.90	1.48	1.48	1.51	
Juin	4.825	4.85	4.875